

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D66

OBJET :
Avance sur versement
de la subvention à
l'Amicale du
Personnel

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 13 décembre à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Messieurs José CACHIN, Othman NASROU, Ali RABEH

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Pouvoir : 0
Suffrages exprimés : 6
Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstention : 0

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Président, avant le vote du budget, à engager des dépenses pour l'année budgétaire à venir dans la limite des dépenses inscrites l'année précédente ;

CONSIDERANT que dans le respect de la loi et pour le cas où cela serait nécessaire et justifié, il convient de permettre à Monsieur le Président de faire usage de cette procédure pour l'association « Amicale du Personnel », qui sollicite l'octroi d'une partie de la subvention prévue ;

CONSIDERANT que cette avance sur versement de subvention est limitée à 30 % du montant de la subvention attribuée l'année précédente ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de permettre à l'association une gestion de trésorerie satisfaisante ;

CONSIDERANT que le montant de la subvention attribuée à l'Amicale du Personnel pour l'exercice 2023 s'est élevé à 76 000 € ;

CONSIDERANT qu'en toute hypothèse, il est rappelé qu'il ne s'agit là que d'avance sur une subvention qui devra obligatoirement être adoptée par le Comité Syndical lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024 ;

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à verser à l'Amicale du Personnel, avant le vote du Budget 2024, une avance sur subvention plafonnée à 30% du montant attribué en 2023, soit un montant d'avance n'excédant pas 22 800 €,

PRECISE que la subvention faisant l'objet de cette avance sera adoptée lors du vote du budget de l'exercice 2024.

Fait à Trappes, le 13 décembre 2023
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

